

Le 19 avril 2018

*Document traduit de l'anglais*

Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député  
Bureau du premier ministre,  
80, rue Wellington  
OTTAWA (Ontario) K1A 0K3

Cher premier ministre,

Je vous écris afin d'exprimer les profondes inquiétudes du Grand Chef Konrad Sioui et de la Nation huronne-wendat (NHW) concernant les violations quotidiennes de la relation scellée par traité, conséquences directes des actions prises par la Couronne sur le territoire traditionnel de la NHW, le Nionwentsïo. L'Assemblée des Premières Nations partage ces appréhensions et appuie l'appel lancé par la NHW afin que votre gouvernement prenne les décisions adéquates, en suivi de discussions et d'une entente avec la NHW.

Le 5 septembre 1760, la NHW et la Couronne ont conclu un traité d'alliance, de paix, de neutralité et de protection mutuelle (connu sous le nom de Traité Huron-Britannique ou Traité de Murray). Ce traité scelle la relation de Nation à Nation et de partenariat entre la Couronne et la NHW. La validité du traité et des droits issus de traité ont été confirmés par les plus hauts tribunaux, incluant le jugement *Sioui* de 1990 de la Cour suprême du Canada. Nous sommes déçus qu'aucune action n'ait été entreprise afin d'assurer le respect et la mise en œuvre du Traité, conformément avec la protection constitutionnelle dont il jouit en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982 et des droits de la Nation dans le cadre du droit international.

Lors de mes rencontres avec les autorités de la NHW, il a été décourageant d'être informé que le Traité et les droits territoriaux de la Nation sont régulièrement bafoués par le gouvernement du Canada, et que plusieurs de ces problèmes découlent de l'application de la politique sur les revendications territoriales globales que votre gouvernement a maintenant rejetée. L'application de cette politique compromet grandement le respect envers les traités, particulièrement les traités historiques, de même que la relation de Nation à Nation. Je soutiens qu'aucune politique ne peut avoir préséance sur le caractère sacré et l'effet juridique d'un traité.

Je presse votre gouvernement d'entamer de sérieuses discussions de Nation à Nation dès maintenant avec la NHW et d'entreprendre une analyse approfondie du Traité Huron-Britannique ainsi que des droits qui en découlent, de façon à ce que le gouvernement puisse honorer ses obligations constitutionnelles et se conformer aux normes internationales, incluant la déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones (la Déclaration). La Déclaration stipule que « Les peuples autochtones ont droit à ce que les traités, accords et autres arrangements constructifs conclus avec des États ou leurs successeurs soient reconnus et effectivement appliqués, et à ce que les États honorent et respectent lesdits traités, accords et autres arrangements constructifs ».

Le gouvernement du Canada doit appliquer intégralement le Traité Huron-Britannique et en reconnaître le caractère sacré en cessant immédiatement de mettre en œuvre des politiques et décisions qui violent les droits protégés par ce Traité.

En dernier lieu, j'appuie la NHE qui exhorte le gouvernement du Canada à reconnaître formellement son territoire coutumier, le Nionwentsïo, et à assurer que la Nation n'en soit dépossédée d'aucune façon.

Sincèrement,

A handwritten signature in cursive script, reading "Perry Bellegarde".

Perry Bellegarde

Chef national

c.c. : Grand Chef Konrad Sioui